

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* dite *Standard*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender un acte concernant l'administration de la justice, et pour l'établissement d'un corps de police dans les territoires du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Alexander* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise. Ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les travaux publics du *Canada*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Leonard* a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait pris le dit bill en considération et y avait fait des progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux vagabonds," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St.-Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise : Ce bill passera-t-il ?